



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-316

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-07-21-00001 - Arrêté portant délégation de signature à
Mme BONNEL juillet 2026 (3 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-07-21-00001

Arrêté portant délégation de signature à Mme
BONNEL juillet 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Céline BONNEL,
Commissaire à l'aménagement, au développement
et à la protection du massif des Pyrénées**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 12 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 janvier 2004 modifié relatif aux préfets coordonnateurs du massif des Alpes, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgien ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023, portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 26 novembre 2024 portant nomination de Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Céline BONNEL, Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exception des arrêtés et conventions attributifs de subventions, des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionale et départementales, aux maires des communes, chefs lieux de département.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif pyrénéen, à l'effet de présider la commission spécialisée des unités touristiques nouvelles du comité de massif des Pyrénées.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BONNEL, la délégation prévue aux articles 1^{er} et 2 est exercée par Mme Clémence WEGSCHEIDER et par M. Stéphane RENE, commissaires adjoints à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées.

Article 4 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,

La commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des
Pyrénées

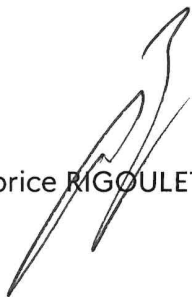
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 29 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Céline BONNEL, Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées.

Article 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

21 JUIL. 2026


Fabrice RIGOLET-ROZE